

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Remarques enquête publique plage d'Eze

Date : Fri, 3 Dec 2021 15:36:52 +0100

De : tirom1 (par Internet) <tirom1@gmail.com>

Répondre à : tirom1 <tirom1@gmail.com>

Pour : alice.k.barbier@orange.fr, ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, dfclaudel@gmail.com

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint les remarques de l'association des cabanoniers d'Eze sur le cahier des charges de concessions sur la plage d'Eze

Cordialement

Romain BRUNO

06 62 50 16 38

**Association des Propriétaires et Usagers des Cabanons
d'Èze plage**

Monsieur le président Romain BRUNO

**33 Bd Pierre Sola
06300 Nice**

enquêteur

mer

Madame la commissaire-

Mairie Annexe d'Èze bord de

**22 avenue de la Liberté
06360 ÈZE**

**Èze-Bord-de-Mer,
le 3 décembre 2021**

Annexe : Plans

Madame la commissaire-enquêteur,

Notre association tient beaucoup à l'harmonie environnementale et humaine de la plage d'Èze qui doit être un lieu de sérénité.

Nous souhaitons vivement que les activités qui y ont lieu soient encadrée de façon plus rigoureuse par la mairie et la métropole.

À savoir :

Déplacer le Club nautique dans une zone inhabitée (Pinède entre « Les Aiglons » et « Silva Maris » à proximité direct du chemin d'accès provenant de l'Avenue de la Liberté) afin que le Club dispose de plus d'espace pour les activités nautiques, que les embarquements puissent s'effectuer à distance du chenal et que la construction démontable accueillant le matériel ne soit pas devant des habitations. Nous avons des bienfaiteurs qui sont prêts à payer le camouflage des futurs poste de secours et Club Nautique dans un environnement naturel.

Supprimer totalement l'air de jeu illégale et non sécurisée qui se trouve sur la dalle avant le restaurant « ANJUNA » et utilisée quotidiennement pour du basket, foot, trottinette... . En effet les aires de jeux provoquent de nombreuses et importantes nuisances sonores (2^{ème} cas de mortalité en France), elles sont encadrées au niveau national pour le bien-être des habitants et de tous les usagers de l'espace publique. Une plage n'a pas à accueillir un terrain de basket, ni un terrain de foot avec ballons en cuirs. Nous suivrons avec attention notre demande.

Veiller à la propreté de la plage, au respect des espaces où les animaux sont autorisés et où ils ne le sont pas et à l'instauration de la plage non fumeur. La plage ainsi que le mini-tunnel sont souillés de détritues et d'excréments de chiens y compris en saison. Nous nous interrogeons sur le fait que dans le cahier des charges il n'est prévu un entretien que pendant la période d'ouverture des concessions alors que la plage publique est fréquentée toute l'année. Le nettoyage doit donc être effectué toute l'année. De même l'obligation de maintien de trois points de poubelle en tri sélectif doit être respectée.

Garantir un éclairage respectueux. En effet le paragraphe 5-3-2 du cahier des charges mentionne la nécessité d'un éclairage respectueux de l'environnement. De même l'entretien des installations doit être assuré (cf : un poteau d'éclairage en état catastrophique à l'est de la concession Papaya).

Favoriser la libre circulation du public sur la plage : il nous paraît antagoniste d'attribuer des concessions avec exploitation de la plage sur une profondeur de 5,70 mètre tout en souhaitant respecter un passage de 3 mètres pour le passage du public.

Aussi dans le cadre de nouvel aménagement de la plage d'Èze **le poste de Secours devrait être déplacé de quelques mètres** côté « Papaya » afin de prendre place au centre de la plage devant les cabanons n°7 et 8 qui sont en hauteur.

De même **les restaurants ne doivent pas déposer de transat (parasols, tabac, etc.) devant les cabanons** car cela obstrue totalement la vue mer et apporte du tabac en permanence. Pour la concession du lot 2 « Papaya » une extension du domaine concédé sur le côté ouest nous semble plus propice à de bonnes relations de voisinage qu'une extension sur le côté est.

Enfin, nous avons remarqué qu'aucune installation de lutte contre l'incendie est présente sur la plage. Il nous semble judicieux d'envisager l'installation de tels équipements pour pouvoir faire face à tout départ de feu accidentel. Pour rappel trois départs d'incendie ont déjà eu lieu dans les 20 dernières années.

Afin d'assainir les relations entre la mairie et les cabanioniers il est indispensable que Mme Virginie Soulier soit dessaisie de ses actions sur la plage comme le maire l'avait proposé. Depuis des années Mme Virginie Soulier ne veille pas au respect des règles les plus élémentaires de la plage (propreté, activités, etc.) tout en harcelant sans aucun fondement les usages des cabanons.

Nous vous prions de croire, madame, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le comité directeur,

Romain BRUNO,
le président de l'Association